



La FNESEO condamne avec fermeté la délivrance d'un agrément provisoire par le ministère des Solidarités et de la santé, aux 9 écoles pour lesquelles l'agrément n'avait pas initialement été renouvelé

Le mercredi 22 septembre 2021, le Ministère de la Santé et des Solidarités a publié un communiqué de presse pour annoncer l'annulation de ses propres décisions d'agrément d'écoles du 22 juillet 2021 et contredire son propre communiqué de presse du 23 août 2021 expliquant vouloir assainir l'offre de formation en ostéopathie.

Pour rappel, ce communiqué du 23 août dernier précisait notamment :

*« Comme c'est le cas pour l'ensemble des études en santé, le ministère se porte garant auprès des étudiants de la délivrance d'une formation de la plus haute qualité et auprès des patients, d'une sécurité maximale pour leur prise en charge. C'est pourquoi il a confirmé les avis rendus par la CCNA en renouvelant, pour 5 ans, l'agrément de 22 des 31 établissements arrivant à échéance le 31 août 2021 »*

*« Ces avis résultent d'insuffisances, incohérences ou imprécisions relevées dans quelques dossiers de renouvellement ou de demande d'agrément : par exemple, certaines promotions d'étudiants n'auraient pas eu la garantie d'effectuer leur apprentissage dans les conditions requises par la réglementation, à savoir de manière progressive, avec l'accompagnement systématique d'un enseignant ostéopathe et dans le cadre de consultations complètes auprès de publics variés, présentant des troubles fonctionnels diversifiés, indispensables pour sécuriser leur futur exercice professionnel ».*

Ces belles paroles sont donc désormais lettre morte. Plus question de sécurité du patient et de qualité de formation !

La FNESEO condamne avec fermeté cette décision prise au mépris du travail de la Commission Consultative Nationale d'Agrément (CCNA) des établissements, au mépris du travail sans relâche des écoles sérieuses agréées au 22 juillet 2021, mais aussi au mépris de la réglementation sur les agréments des écoles d'ostéopathie édictée par ce même ministère en 2015. Le ministère a finalement cédé aux pressions politiques et au bruit médiatique organisé par quelques personnes instrumentalisées par les responsables des établissements non-agrérés. Contrairement à ce que dit ce communiqué ministériel du 22 septembre 2021, le nombre total d'étudiants pouvant être accueilli n'est pas restitué, mais il se trouve, de fait au contraire, considérablement augmenté. Signalons en effet, que tous les étudiants en cours de formation au 22 juillet 2021 avaient la possibilité d'intégrer une école agréée sur le territoire national pour terminer leurs études. Sans doute avaient-ils vu juste en misant sur une reculade du Ministère.

Ce signal consternant adressé à la population et en particulier aux étudiants et professionnels ostéopathes revient à faire la promotion de la médiocrité et du non-respect des réglementations. La FNESEO jugera des actions à mener contre cette décision inique dans les prochains jours .

**La FNESEO représente 12 établissements de formation à l'ostéopathie agréés en 1ère instance et délivrant tous un diplôme de niveau RNCP7. Ces établissements font volontairement contrôler sur site tous les 18 mois qu'ils répondent aux critères réglementaires nationaux d'agrément par un auditeur de Bureau Veritas indépendant de la profession.**

La Fédération Nationale de l'enseignement supérieur en ostéopathie (FNESEO)  
regroupe 12 établissements de formation en ostéopathie agréés  
15 Bd Marcel Paul - 44800 Saint-Herblain - 02 28 07 29 28 - [fneso.fr](http://fneso.fr)